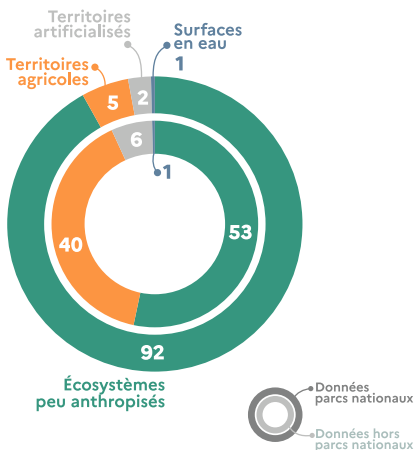


Écosystèmes peu anthropisés

En 2018, 92 % de la surface des parcs nationaux est constituée d'écosystèmes peu anthropisés.

RÉPARTITION DES GRANDS TYPES DE SURFACES D'OCCUPATION DES SOLS DANS 9 PARCS NATIONAUX, COMPARÉE À CELLE DU TERRITOIRE NATIONAL, EN 2018

En %



Note : voir glossaire pour définition de la source de données CORINE Land Cover. La méthodologie utilisée ici se base sur celle retenue par l'Observatoire national de la biodiversité. Il s'agit de calculer, par parc national, la somme des surfaces dans les quatre catégories considérées : écosystèmes peu anthropisés, territoires agricoles, surfaces en eau et territoires artificialisés.

Champ : périmètres d'étude de la charte des neuf parcs nationaux (hors Parc amazonien de Guyane et Parc national de forêts).

Source : CORINE Land Cover, 2006, 2012 et 2018. Traitements : OFB et SDES, 2020

Par convention, les écosystèmes dits « peu anthropisés » regroupent les forêts et milieux semi-naturels, les zones humides, les prairies ou encore les territoires agro-forestiers. Ces espaces permettent l'expression d'une biodiversité plus riche car l'activité humaine est moins impactante, avec des usages qui utilisent et renouvellent la nature.

En 2018, 91,9 % de la surface des territoires des parcs nationaux (hors Parc amazonien de Guyane et Parc national de forêts) est constituée d'écosystèmes peu anthropisés. Cette part atteint 99,6 % dans les cœurs terrestres des parcs contre 53,3 % à l'échelle française (métropole et territoires ultramarins).

Les zones artificialisées et certains territoires agricoles (grandes cultures et cultures permanentes notamment), plus ou moins intensifs selon les pratiques culturales employées, génèrent de fortes pressions sur les écosystèmes et la biodiversité qu'ils abritent (destruction et fragmentation d'habitats naturels, épandage de pesticides, pollution lumineuse, etc.). Les zones à dominante artificialisée représentent 2 % de la surface des parcs contre 6 % pour le reste du territoire. Les territoires à dominante agricole sont peu représentés (5 % de la surface contre 40 % pour le reste du territoire national).

La part des territoires des parcs nationaux constitués d'écosystèmes peu anthropisés diminue légèrement entre 2006 et 2018 (- 0,18 %), tout comme celle des territoires agricoles (- 0,06 %), au profit de milieux artificialisés (+ 0,25 %). La part des cœurs terrestres des parcs nationaux constitués d'écosystèmes peu anthropisés est stable (99,6 %), de même que les parts relatives aux terres agricoles et aux milieux artificialisés.

À l'échelle de la France entière (métropole et outre-mer), la part des écosystèmes peu anthropisés diminue légèrement entre 2006 et 2018, à un rythme proche de celui des parcs (- 0,19 %). La progression de l'artificialisation est en revanche plus marquée (+ 0,61 %), au détriment des territoires agricoles (- 0,47 %).